

Pour une réforme globale de la fiscalité locale

Déclaration du groupe CFE-CGC

Dans la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, l'impôt est défini comme une contribution commune qui doit être réparti entre tous les citoyens en raison de leurs facultés.

L'impôt est donc un enjeu de cohésion sociale ; c'est pour cela que les inégalités doivent cesser.

En effet, l'impôt aujourd'hui est très mal réparti, et donc très mal redistribué. Il ne fait aucun doute pour le groupe CFE-CGC que l'impôt est devenu inégal pour les contribuables et pour les territoires en France.

Effectivement, faire peser la taxe d'habitation sur les classes moyennes est assurément une injustice car ces derniers devront eux-mêmes financer tout ce que les collectivités locales ne pourront plus assumer puisque l'Etat dispose de moins de ressources pour investir dans les services publics (santé, éducation, sécurité...).

Par exemple, il ne suffit pas seulement de réduire l'impôt tel que la taxe de professionnelle pour les entreprises, en appauvrissant les territoires et les collectivités locales.

Pour nous, il faudrait que certaines entreprises, multinationales payent leur juste part ! Par exemple, il faut poursuivre le combat contre l'évasion fiscale des grands groupes du numérique, les GAFA. On constate ainsi que les plus aisés, grâce aux niches fiscales, sont quasi dispensés de contribuer à l'impôt ; l'exacerbation guette, l'injustice sociale est là !

Commençons par ne plus autoriser les entreprises à déclarer leur profit dans un autre pays à taux d'imposition plus bas voire nul, au lieu de le payer en France, là où l'activité sociale et économique est produite. Il serait également plus juste socialement de prendre en compte la valeur des biens immobiliers, les revenus et la composition du foyer fiscal (famille monoparentale, personnes en situation de handicap, veuf(ve)s, retraité(e)s...).

Le groupe CFE-CGC soutient plusieurs préconisations présentées dans cet avis :

- la préconisation n°1 qui prévoit d'organiser des Etats généraux de la fiscalité ;
- la préconisation n°4 qui prévoit de réduire la fracture fiscale dans les territoires.

Il convient aussi de simplifier et de rendre plus lisible l'impôt et son utilisation auprès de l'ensemble des citoyens en général, et auprès des classes moyennes en particulier. La CFE-CGC pense que les perdants de l'exonération de la taxe d'habitation seront les classes moyennes et les classes moyennes supérieures ; la CFE-CGC est donc opposée à cette exonération partielle de taxe.

Le manque à gagner pour les collectivités territoriales risque d'avoir pour effet une hausse de la fiscalité pour les 20 % des ménages qui paieront cette taxe. Le groupe CFE-CGC trouve donc injuste que ces classes moyennes doivent supporter à elles seules le montant de la taxe d'habitation.

Pour le groupe CFE-CGC, l'enjeu est d'avoir enfin une fiscalité juste, efficace et transparente pour TOUS les citoyens, Et cet impôt doit être aussi adapté aux défis sociaux et environnementaux.

Le groupe CFE-CGC a voté cet avis.